

RAGDOLL



La race est un gros chat lourd, ferme et musclé, avec de grands yeux bleus ovales, une tête en forme en « V » et des oreilles moyennes. Le chat a une carrure large et les membres postérieurs sont plus hauts, ce qui donne l'impression que le dos est légèrement incliné vers l'avant. De grands pieds ronds et touffus équilibrent des jambes lourdes, de longueur moyenne. Le manteau est moyen à long.

I – CORPS/CONFORMATION (35)

(20) CORPS – Le cou est fort, large et court. Poitrine pleine et bien développée. Le corps régulier est long et musclé, à l'arrière-train plus lourd. Il y a une tendance à un lourd coussinet adipeux au bas-ventre. L'adulte est aussi large au niveau des épaules qu'au niveau de l'arrière-train. Le développement est lent.

(10) JAMBES ET PIEDS - Jambes de longueur moyenne avec une ossature moyenne à forte. Les pattes arrière sont légèrement plus hautes que les pattes avant, ce qui donne à la ligne du dos une inclinaison légèrement vers l'avant. Les pieds sont grands, ronds et fermes. Des touffes de poils entre les orteils sont souhaitables.

(5) QUEUE – Longue, moyenne à la base formant un léger fuseau.

II – TÊTE (30)

(15) VISAGE – Moyen, forme en « V » modifiée avec un plan plat entre les oreilles. Les joues sont bien développées et prennent la forme d'un museau arrondi. Le menton est solide avec une mâchoire moyenne.

(5) OREILLES – De taille moyenne, espacées sur le dessus de la tête. Large à la base avec une légère inclinaison en avant. Pointes arrondies et intérieur des oreilles touffues souhaité.

(5) YEUX – Grands, ovales et bien espacés. Le coin extérieur de l'oeil doit être aligné avec la base des oreilles. La couleur est bleue dans toutes les couleurs et tous les patrons. La préférence est donnée à la profondeur, à l'uniformité et à la brillance des couleurs. Une couleur des yeux plus claire est autorisée.

(5) NEZ – De longueur moyenne, commençant par une courbe concave douce et se terminant par un profil droit. Le profil ne doit montrer aucun signe de cassure (break) ou d'arrêt (stop).

III – ROBE/LONGUEUR (10)

Moyenne à longue, avec une préférence accordée pour une plus grande longueur. La texture doit être épaisse, douce et soyeuse. La robe repose avec le corps et se brise lorsque le chat bouge. La robe est plus longue autour du cou et les bords extérieurs du visage. Ceci lui donne l'apparence d'une bavette. La robe est courte sur le visage et sa longueur augmente du haut de la tête vers les omoplates et le dos.

Sur les côtés et le ventre, la fourrure est de moyenne à longue. La fourrure sur les pattes avant est épaisse, de courte à moyenne; tandis que sur les pattes arrière, elle doit être moyenne à longue, épaisse et voluptueuse. Tolérance pour les variations saisonnières et un pelage plus court chez les adultes non stérilisés.

IV – COULEURS (20)

POINTÉS – La profondeur de la couleur est uniforme à la base de la robe. La couleur peut être légèrement nuancée sur le corps. La couleur des pointes (oreilles, masque, pieds et queue) doit être bien définie et homogène. Le masque recouvre les joues, patons, le nez et les yeux avec une tache de couleur s'étendant sur le front, mais pas au-delà du milieu des oreilles. Il y a une petite zone devant la base de chaque oreille qui est plus claire que les pointes. La couleur du corps est d'une nuance plus claire que les pointes, mais plus sombre que la poitrine et la bavette. La couleur des pointes est la même sur les pattes avant et arrière. Il faut tenir compte d'un corps plus foncé chez les chats âgés, mais il doit exister un contraste net entre la couleur du corps et la couleur des pointes.

GANTÉ – La profondeur de la couleur est uniforme à la base de la robe. La couleur peut être légèrement nuancée sur le corps. La couleur des pointes (oreilles, masque et queue) doit être bien définie et uniforme. Le masque recouvre les joues, les patons, le nez et les yeux avec une tache de couleur s'étendant sur le front, mais pas au-delà du milieu des oreilles. Le masque est complet ou peut contenir une marque blanche cassée ou uniformément placée de dimensions égales sur le nez et/ou entre les yeux. Cette tache de blanc ne doit pas toucher au cuir du nez ni dépasser la base des oreilles. Le cuir du nez doit être celui de la couleur des pointes et le rose est interdit (sauf pour les patons agoutis). Devant la base de chaque oreille, il y a une petite zone de couleur plus claire que le masque. La poitrine, la bavette et le menton sont blancs. La partie inférieure de la bavette se prolonge par une bande blanche sur la poitrine jusque sous le chat. La couleur du corps doit être de plus en plus claire à mesure qu'elle progresse du dos vers les côtés et jusqu'à la bande blanche située en dessous. Les deux pieds avant auront des mitaines blanches qui vont de pair. Les deux pattes arrière seront entièrement blanches et le blanc ne s'étendra pas plus haut que le milieu de la cuisse et entourant complètement le jarret. Là où les pieds sont blancs, le cuir des pieds sera rose. Tolérance pour un masque incomplet chez les chats plus âgés, mais il doit exister un contraste net entre la couleur du corps et la couleur des points.

BI-COLORE - La profondeur de la couleur est uniforme à la base de la robe. La couleur des pointes (oreilles, masque - autour des bords extérieurs du «V» inversé et de la queue) doit être bien définie et égale. Il y a une petite zone à la base de chaque oreille qui est de couleur plus claire que le masque. Le blanc dans le masque commence en un point sur le front en forme de «V» inversé et s'étend le long du visage couvrant le nez, les patons, le menton et descend dans la bavette. Le «V» inversé sur le visage ne doit pas dépasser l'ouverture extérieure des yeux. Le «V» inversé doit être équilibré de chaque côté et ne doit pas dépasser la base des oreilles ou le dessous des yeux. La couleur sur le dos sera une nuance plus claire que les pointes avec des taches blanches aléatoires ou des taches de couleur de toute taille ou forme.



RAGDOLL

Le ratio peut être de n'importe quel pourcentage. La poitrine, le ventre, les quatre jambes, les pieds et la bavette doivent être blancs. Jambes et pieds: tout blanc préféré. Les blancs doivent dépasser le coude sur les pattes avant et le jarret sur les pattes arrière. Le cuir de nez sera rose. Tolérance pour un masque incomplet chez les chatons. Prévoir une couleur de corps plus sombre chez les chats plus âgés, mais il doit exister un contraste net entre la couleur du corps et la couleur des points.

IV – ÉQUILIBRE ET BIEN-ÊTRE (5)

Le chat doit être en forme et musclé. Extrêmement bien équilibré, sans graisse, à l'exception du lourd coussinet adipeux situé au bas de l'abdomen. Physiquement et par tempérament; être aimant et facile à manipuler.

PÉNALITÉS

DEDUCTION

TOUTES COULEURS ET PATRONS

Tête étroite, nez court ou romain, rupture sévère du nez	2-7
Oreilles grandes, petites ou pointues	1-3
Couleur des yeux pâles; yeux ronds ou en amande	1-3
Poitrine étroite, corps de cobby, cou long ou mince	2-7
Jambes courtes, manque de tonus aux pattes, orteils évasés	2-5
Queue courte, bout arrondi	1-3
Noeuds ou enchevêtrements, fourrure sèche, grossière ou courte sur la bavette et le corps	
(La variation saisonnière doit être tolérée)	2-7
Tiqueté dans les pointes	1-3

PATRON GANTÉ SEULEMENT

DEDUCTION

Pigment sur le ventre	1-3
Toute tache sombre sur les gants blancs	3-5
Absence de bande blanche sur le ventre	3-5
Blanc sur les oreilles et/ou la queue	3-5
Gant avant plus hauts que l'angle formé à l'endroit où la patte rencontre la jambe	1-3
Bottes sur les pattes arrière plus basses que le niveau du jarret	1-3
Blanc ne couvre pas entièrement le jarret	3-5

PATRON BI-COLORE SEULEMENT

DEDUCTION

Pigment sur le ventre	1-3
Mineures taches noires (pigment) sur les jambes	1-3
«V» inversé s'étend au-delà des bords extérieurs des yeux, ou excessivement asymétrique	3-5
Blanc sur les oreilles et/ou la queue	3-5
Moustaches autres que blanches	3-5

REFUS DE TOUT TITRE

APPLICABLE À TOUTES COULEURS ET PATRONS

Toute couleur des yeux autre que le bleu.

Tout autre critère de refus, tel que prescrit dans la Préface générale.

APPLICABLE AU PATRON POINTÉ SEULEMENT

Toute trace de blanc.

Cuir de nez autre que la couleur des pointes (sauf dans les patrons

agoutis où le rose est autorisé).

APPLICABLE AU PATRON GANTÉ SEULEMENT

Cuir de nez autre que la couleur des pointes (sauf dans les patrons agoutis où le rose est autorisé).

La marque s'étend sur le cuir du nez ou au-delà de la base des oreilles.

APPLICABLE AU PATRON BI-COLORE SEULEMENT

«V» inversé absent ou «V» a des taches foncées (pigmentées).

Manque de blanc au menton.

Couleur montant trop haut sur n'importe quelle jambe.

Le «V» inversé s'étend au-delà de la base des oreilles ou sous le haut des yeux.

COULEURS RECONNUES

Les couleurs reconnues répertoriées pour le Ragdoll sont autorisées dans les trois patrons. Consultez à la liste Couleurs et patrons pour la liste complète.

• • •

ORIGINE DE LA RACE : Hybride

EXIGENCES D'ENREGISTREMENT : L'ascendance immédiate doit démontrer 3 générations uniquement de ragdoll.

EXIGENCES EXPOSITION : F4

ANCÊTRES PERMIS : Ragdoll

ACCOUPEMENTS PERMIS: Ragdoll